



Droit de visite et d'hébergement

Par **chrisvirg**, le **25/07/2016** à **13:42**

Bonjour,
ma fille doit aller en vacances chez son père du 30/07 au 30/08/2016. Cependant, quand j'ai fais son calendrier pour venir chercher sa fille, je me suis basé sur le calendrier avant le changement des vacances des académies. De ce fait, ma fille devait partir le 03/08 au 03/09/2016 en pensant que la rentrée scolaire était le 05/09/2016, sauf qu'elle rentre au collège le 01/09/2016.
J'ai envoyé une lettre recommandée avec AR le 07/07/2016 et avec une première présentation le 11 Juillet pour le prévenir qu'il fallait qu'il vienne chercher sa fille le 30 Juillet sauf qu'on est le 25 Juillet et que le lettre me revient sans avoir été retiré à La Poste. Quel est mon recours? Ma lettre est elle considérée comme reçue?
Merci de vos réponse.